

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 29667

présenté par
Mme Kéclard-Mondésir

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« financier, »

insérer les mots :

« dans le respect de la justice sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement a tenté de faire croire que cette réforme des retraites était juste, équitable, au motif qu'un "euro cotisé ouvrirait les mêmes droits" à chacun. Désormais, et même dans le peu de temps qu'il a été accordé à chacun pour découvrir le projet – sans pouvoir compter sur l'étude d'impact pour nous aider au décryptage du texte – plus personne n'est dupe : universel, dans le monde de la République en Marche, ne veut pas dire équitable.

La mise en place d'un système par points individualise à outrance le droit à la retraite, rendant chacun comptable de son seul sort. De fait, ce système va conduire à augmenter les inégalités, à baisser les pensions de retraite de la majorité et à augmenter celles de quelques-uns qui pouvaient, d'ores et déjà, compter sur des pensions de retraite généreuses.

Les auteurs de cet amendement entendent écarter de ce projet de loi l'idée que l'objectif de soutenabilité économique et d'équilibre financier qu'entend mettre en avant le gouvernement dans le nouveau système de retraite pourrait se faire sans prendre en compte la justice sociale. En effet, il semble aux auteurs de cet amendement que la seule pérennité financière d'un système de retraite par répartition n'est pas un objectif suffisant en soi. Cet amendement vise donc à coupler cet objectif de soutenabilité économique et d'équilibre financier avec un objectif de justice sociale

puisque le nouveau système de retraite devrait avoir notamment comme objectif de lutter contre les inégalités sociales qui traversent aujourd'hui la société française mais aussi d'assurer une juste répartition des richesses entre nos concitoyens, ce que ne prévoit absolument pas ce projet de loi, qui, en l'état, menace même d'aggraver la situation actuelle.